

## ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS - ETE 2022

- Ouverture : du vendredi 8 au vendredi 29 juillet 2022 (samedi 23 juillet compris).
- Horaires : 9 H 00 - 12 H 00 et 13 H 30 - 17 H 00 (+ le midi pour les demi-pensionnaires).

*Pour les enfants de LAIFOUR et de SECHEVAL, un transport gratuit en minibus est organisé tous les matins et tous les soirs.*

- Pré-accueil (en option) : de 8 H 30 à 9 H 00 (tarif : 0,50 € / jour / enfant)
- Public : tous les enfants scolarisés jusqu'à 14 ans.
- Tarifs (hors pré-accueil) : (QF : Quotient Familial)

Pour les <b>EXTERNES</b>	
Pour les enfants dont le QF > 630	Pour les enfants dont le QF ≤ 630 et non-bénéficiaires des chèques loisirs <b>sur présentation d'une copie de la notification d'aide aux temps libres 2022 ou d'une attestation de QF</b>
Séjour incomplet* : 8 € par jour	Séjour incomplet* : 4 € par jour
Séjour complet : 120 €	Séjour complet : 60 €

Pour les <b>DEMI-PENSIONNAIRES</b>	
Pour les enfants dont le QF > 630	Pour les enfants dont le QF ≤ 630 et non-bénéficiaires des chèques loisirs <b>sur présentation d'une copie de la notification d'aide aux temps libres 2022 ou d'une attestation de QF</b>
Séjour incomplet* : 12 € par jour	Séjour incomplet* : 8 € par jour
Séjour complet : 190 €	Séjour complet : 120 €

Les autres aides aux vacances (**mairies**, chèques loisirs, chèques vacances, CESU...) **sont à déduire de ces tarifs**. Le règlement peut être échelonné mais doit être payé en totalité avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022. La carte d'adhérent 2022 est obligatoire et comprend l'assurance ; son tarif demeure 20 € par famille et par an (elle est valable pour toutes les activités de l'association).

- Inscriptions :
  - Au Relais Familles (265 rue Clément Pierlot à Deville) le lundi et le vendredi de 16 H 15 à 18 H 00 ou le mercredi de 13 H 30 à 18 H 00, **AVANT LE 30 AVRIL 2022** dernier délai.
  - Le carnet de santé (pages des vaccinations) de votre enfant vous sera demandé ; une carte d'identité sera nécessaire, durant l'accueil, pour les sorties organisées en Belgique.
  - Le règlement de l'adhésion 2022 et d'un acompte non-remboursable de 30 € minimum par externe et 50 € minimum par demi-pensionnaire est demandé le jour de l'inscription.

A Deville, le 9 mars 2022  
Le Président,



Sébastien ALLAIRE

\* Un séjour incomplet doit correspondre à une ou plusieurs semaine(s) complète(s).